



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 57538

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur sa décision de créer une commission regroupant les associations représentatives d'anciens combattants en Afrique du Nord, les représentants de son ministère et du service historique des armées, afin d'améliorer les conditions d'attribution de la carte du combattant, en particulier d'effectuer un rapprochement entre une brigade ou compagnie de gendarmerie et les unités de l'armée stationnées dans le même secteur pendant les mêmes périodes. Le service historique des armées chargé de cette étude devait déposer ses conclusions à la fin mars. Il lui demande donc les éléments de conclusion de cette étude et les décisions qu'il compte prendre pour satisfaire cette vieille revendication des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Texte de la réponse

Reponse. - Les questions posées par l'honorable parlementaire appellent les réponses suivantes : en ce qui concerne les conditions d'attribution de la carte du combattant, l'étude menée en liaison avec le ministère de la défense, en vue d'exploiter les archives de la gendarmerie pour comparer le positionnement des unités dans lesquelles étaient affectés les militaires du contingent par rapport aux unités de la gendarmerie, est achevée. Une première réunion avec les associations a eu lieu le 22 juillet pour leur faire part des résultats et, afin de procéder à un examen complémentaire, une seconde réunion aura lieu prochainement. Ainsi, l'attribution de la carte du combattant pourrait être étendue à un certain nombre d'ayants droit qui en auront fait la demande, dans des conditions incontestables de justice et d'équité. En outre, depuis le 1er juillet 1992, le ministère de la défense a ouvert certaines archives lorsqu'elles ne portent pas atteinte aux libertés individuelles, en vue d'assurer une parfaite transparence sur la composition, la localisation et la durée de l'engagement des unités combattantes en Afrique du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57538

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2081